

DROIT DE SUITE...

1 Lettre de la conservatrice du Musée de Lemvig (Danemark)

Thank you for your article about the three Danish painters! Have you had any (local) response to that? An interesting thing just turned up in our collection: A sketch book from Niels Bjerre's stay in Auvergne. They are not his best sketch works, but some of them are quite good. I send you a selection of the best. There are both landscapes and some from the town and of the hotel, where he stayed. And even a portrait of a local man... Mette Lund - Andersen Lemvig Museumsleder



Niels Bjerre Vue de St – Christophe Musée de Lemvig

Merci pour votre article relatif aux trois peintres danois. Avez-vous eu quelques échos sur le plan local ? On vient de faire une découverte intéressante dans nos collections : un carnet de dessins et croquis de Niels Bjerre remontant à son séjour en Auvergne. Ce ne sont pas ses meilleurs dessins, mais certains sont assez réussis. Je vous envoie une sélection des meilleurs³⁰. Il y a des paysages, des vues du village (ndlr Saint - Christophe) et de l'hôtel où les peintres résidaient. Et même le portrait d'un habitant... **Mette Lund - Andersen Conservatrice du Musée de Lemvig**

2 A propos d'un prieur de Saint Julien d'Espont...

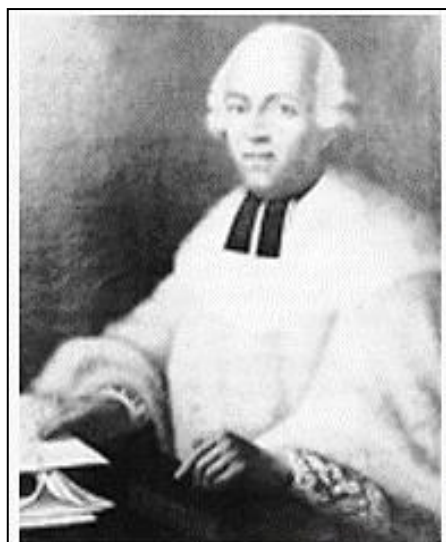
La rédaction a reçu la lettre suivante :

Monsieur,

J'ai lu avec intérêt l'article paru dans votre Revue à propos du Prieuré de Saint Julien d'Espont à Saint Martin Cantalès. Une lecture erronée du nom de l'avant - dernier prieur (sans doute mal orthographié dans un document d'époque) le présente comme un certain François Gorgel, docteur en théologie, théologal de l'évêque de Strasbourg. En fait il s'agit de l'abbé

³⁰ Ces dessins inédits seront publiés dans un prochain numéro de la Revue.

Jean - François Georgel (1731-1813) secrétaire d'ambassade puis chargé d'affaire à Vienne, grand vicaire de l'archevêché de Strasbourg, vicaire général de la Grande Aumônerie de France, intime du Cardinal de Rohan et, à ce titre, impliqué dans l'affaire du collier de la Reine ³¹ce qui lui valut d'être exilé comme son maître. L'abbé Georgel est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés dont des « *Mémoires pour servir à l'histoire des événements de la fin du dix-huitième siècle.* » (6 volumes Paris Alexis Eymery 1817) et un « *Voyage de Saint Pétersbourg en 1800* » (Paris Eymery 1818), écrit à la suite d'une mission auprès du tsar Paul 1^{er} pour négocier les conditions de sa nomination comme Grand Maître de l'Ordre de Saint - Jean de Jérusalem, à la suite à la prise de l'île de Malte par Bonaparte. Vous trouverez ci-joint la copie d'un portrait de l'abbé Georgel, sans doute l'un des rares prieurs de Saint Julien d'Espont dont le visage soit parvenu jusqu'à nous !



Abbé J-F Georgel prieur de Saint Julien d'Espont

GL (Bruxelles)



L' évocation du personnage de l'abbé Georgel, fortement impliqué dans la ténébreuse affaire du collier de la Reine bien qu'il s'en défende, nous fait souvenir que le seul vestige découvert par hasard sur le site désolé de l'ex - prieuré Saint - Julien est une pièce de cuivre d'un liard fort usée à l'effigie de Louis XVI. Faut-il y voir un discret rappel des manigances du prieur et de son maître Rohan qui, indirectement, allaient contribuer à la chute de la monarchie et conduire le roi et la reine à l'échafaud ? (NDLR)

3 J-C Moulrier « Châteaux, Seigneurs et sites fortifiés de Haute – Auvergne » (passage consacré à Pleaux pages 143-147)

Nous savons gré à Monsieur J-C Moulrier d'avoir consacré à notre cité quelques pages de son ouvrage sur les sites fortifiés de Haute - Auvergne. La place qui y est faite au patrimoine pleaudien ne peut que nous honorer et nous réjouir même si quelques points eussent mérité d'être vérifiés. C'est le cas de la description du blason de Pleaux où le terme *rampant* qualifiant traditionnellement le lévrier héraldique a été curieusement remplacé par celui de *saillant*, contrairement à l'usage de tous les bons auteurs³². Or ce changement est erroné. En effet, l'art héraldique nous apprend que pour décrire un animal dressé sur ses pattes

³¹ L'affaire du collier de la Reine (1785) est une escroquerie et un scandale d'Etat qui eut pour victime le cardinal de Rohan et nuisit gravement à la réputation de la Reine Marie - Antoinette accusée, à tort, de puiser dans la cassette royale pour satisfaire son goût du luxe.

³² Voir entre beaucoup d'autres auteurs d'Hozier et Bouillet.

arrière, on utilise le terme *rampant* dans le cas du lévrier (comme pour le lion ou l'ours) et le terme *saillant* dans le cas de la chèvre, du mouton ou de la licorne. A noter que le terme « rampant »³³ n'a ici aucune connotation péjorative mais seulement le sens de *penché* ou *oblique* (cf. rampe), ce qui correspond bien à l'attitude de l'animal.

L'autre liberté prise par J-C Moulier avec la vérité historique concerne les soi- disant remparts de la ville. Il est dit à la page 144 que Pleaux « *était entouré de remparts avec plusieurs portes de ville* ». Cette terminologie ne correspond pas à la réalité car Pleaux était dépourvu de remparts au sens habituel du terme, comme en témoignent plusieurs documents concordants. Le premier est un passage du célèbre manuscrit de Jean Deluguet concernant « Les rois d'Aquitaine de Gascogne et du Languedoc »³⁴ rédigé dans la première moitié du 17e où l'on peut lire : « *A propos de Pleaux, lieu de ma naissance (où réside Me Géraud Deluguet mon frère aîné), c'est une ville **non murée** (sic), limitrophe du Limousin et de la terre de Servières ayant un bon prieuré dont le prieur était seigneur de la ville sous l'hommage de l'abbé de Charroux...* » On ne peut être plus clair. Le second est une requête de Jean Rivière auprès de l'intendant d'Auvergne en 1695 contestant sa nomination en qualité de capitaine de la milice bourgeoise de Pleaux (avec la taxe de 50 livres qui s'y attachait !) au motif que « *Pleaux ne tombe pas sous le coup de l'ordonnance royale instituant ledit office, **n'étant ni clos ni fermé d'aucun mur*** »³⁵. Là aussi, on ne peut être plus clair...

En fait, comme beaucoup de bourgs du plat pays, Pleaux se protégeait avec le mur extérieur des maisons particulières et éventuellement des châteaux ou maisons fortes (Doignon et peut-être Le Luguët) présents dans la ville qui formaient une sorte de mur plus ou moins continu percé de quatre portes. Mais on ne peut comparer cette muraille *naturelle*, à un rempart classique dont il n'existe aucune trace, ni dans les écrits ni sur le terrain. Cette conclusion est confirmée 1°) par le fait que certaines maisons particulières comportaient un sommaire système de défense de leur mur extérieur, par exemple sous la forme d'une bretèche³⁶ 2°) par la décision des habitants à la fin du 16e de construire un *fort* autour de l'église pour pallier *la faiblesse des défenses périphériques*.

La Rédaction

³³ Du germanique ou ancien francique *rapon* ou *rampfen* : s'agripper ou grimper.

³⁴ Archives nationales M 698

³⁵ Archives particulières (ADD)

³⁶ Voir à ce sujet l'article de Monsieur Hervé Ginalhac dans le n°3 de la *Revue des Amis de la Xaintrie Cantalienne* pages 17-22.